



## 2 Éditorial Urbanisme et urbanité(s) Robert Cramer



## 2 Mémoire ouvrière : destruction de la cité-jardin du Bachet-de-Pesay Michel Brun, Isabelle Brunier

## 2 Robert Cramer Bernard Zumthor



## 3 Il faut revoir le projet des Vernets

À propos du futur quartier  
des Vernets  
Isabelle Brunier

Contexte, densité  
et formes urbaines,  
quels enjeux ?  
Marcellin Barthassat



## 4 Lectures Catherine Courtiau



À gauche : mouleuse permettant la fabrication des petites tuiles spéciales. À droite : empilage de tuiles.

# Un classement pour les Tuileries de Bardonnex

Patrimoine suisse Genève a déposé auprès du Conseil d'État une demande de classement des Tuileries et Briqueteries de Bardonnex ainsi que des machines exceptionnelles qui s'y trouvent.

Comme relaté dans *Alerte* 153, notre association s'inquiète de la volonté des propriétaires des Tuileries de mettre fin à leur production et de démolir l'usine à la fin de cette année.

Cette production de tuiles aux nuances jaune, rouge et orange est unique en Suisse. Ces tuiles sont utilisées pour la restauration des principaux bâtiments à haute valeur patrimoniale de notre canton, comme pour le collège Calvin ou pour la toiture de l'Hôtel de Ville, dont le chantier est en cours, et pour d'autres importants chantiers en Suisse comme

celui du château de Chillon ou en France voisine celui du château de Ripaille.

La fermeture de ce site signifierait non seulement la perte d'une production locale de grande qualité, mais également la perte d'un savoir-faire remarquable que portent les ouvriers qui y travaillent, pour la plupart, depuis de nombreuses années. Les travailleurs des Tuileries s'associent à notre demande de classement, marquant ainsi l'importance sociale et culturelle de la production de cette usine.

Convaincue de la qualité et de l'importance de cette production pour notre patrimoine bâti et forte des intentions de la Déclaration de Davos à laquelle le canton de Genève a adhéré en septembre 2019, Patrimoine suisse Genève en appelle au Conseil d'État afin qu'il protège cette usine, son savoir-faire traditionnel et sa production en prononçant le classement du bâtiment et des machines qui s'y trouvent.

Le comité de  
Patrimoine suisse Genève

## Sauvons Les Feuillantines !

Patrimoine suisse Genève a rejoint le comité référendaire municipal « Non à cette Cité de la musique » qui se bat pour sauver la villa dite *Les Feuillantines*, située sur le haut de la place des Nations, menacée de démolition. L'ensemble, composé de la maison de maître, d'une loge ainsi que d'un parc magnifiquement arboré, est un véritable poumon de verdure qu'il convient de conserver.

L'intérêt patrimonial de la villa est manifeste, c'est pourquoi Patrimoine suisse Genève a déposé une demande d'inscription à l'inventaire, comprenant toute la parcelle des Feuillantines. La valeur de cette demeure datant du XIX<sup>e</sup> est indéniable et une mesure de protection aurait dû être adoptée il y a des années. Le domaine des Feuillantines est situé à proximité d'une pénétrante de verdure et dans un secteur de la ville peu densifié. À l'instar des domaines environnants, *Les Feuillantines* constitue une articulation entre l'hypercentre et la campagne, affirmant une forte homogénéité. Ainsi, ce domaine mérite d'être préservé dans son intégralité, de même que les 130 arbres (certains centenaires) prévus abattus, dont la valeur est aujourd'hui reconnue en termes de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique.

En prenant ainsi position, Patrimoine suisse Genève répond à sa mission de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager. Cependant, elle ne s'oppose pas au projet de création d'une Cité de la musique à Genève et elle encourage vivement la Fondation de la Cité de la musique à rechercher une solution alternative. Par ailleurs, et une fois encore, Patrimoine suisse



Villa Les Feuillantines.

Genève doit déplorer que les milieux concernés, à l'instar des associations de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager ou la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) n'aient pas été consultés en amont du projet du concours et soient mises ainsi devant

le fait accompli. Cette stratégie politique surannée est à l'origine d'un grand nombre de blocages de projets, ce que notre association regrette.

Le comité de  
Patrimoine suisse Genève



# Mémoire ouvrière : destruction de la cité-jardin du Bachet-de-Pesay

Un mot, tout d'abord, sur l'origine de ce lieu-dit un peu particulier. Le nom du hameau de Pesay, qui se trouvait un peu en retrait, au sud-est de l'actuelle route de Saint-Julien, proche de la Drize, proviendrait du latin *pisetum*, un lieu planté de pois. Quant au mot régional « bachet », il se rapporte à un bassin de fontaine, souvent taillé dans un tronc d'arbre, et qui ici, installé en bordure du grand axe principal menant à Saint-Julien, servait de halte rafraîchissante aux voyageurs et d'abreuvoir à leurs montures...

Dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques maisons, cafés ou auberges, petits commerces ou artisans s'installent le long de la route principale. Mais c'est dans les années 1930 que le Bachet-de-Pesay, resté encore en grande partie rural, va soudainement se développer. En effet, en 1929, faisant suite à une votation populaire portant sur le financement de la construction de logements sociaux, une loi est adoptée. Elle autorise l'État à subventionner des sociétés dont les buts, non lucratifs, seront de réaliser ces habitats pour les revenus les plus modestes ou les familles ouvrières. C'est ainsi que la société « Le Logis Salubre », émanant de régisseurs genevois, se retrouve parmi les premières à bénéficier de cette aide cantonale et peut se lancer dans la construction de la cité-jardin du Bachet-de-Pesay.

On voit alors sortir de terre cinq bâtiments de deux étages sur rez-de-chaussée excavé, ouverts sur un vaste espace de jeux, conçus par l'architecte Paul Perrin. Quatre d'entre eux sont affectés exclusivement au logement, tandis que le cinquième accueille également des magasins et, au début, deux classes d'école enfantine. À l'époque, les 108 appartements sont vantés comme offrant tout le « confort moderne » : chauffage central, « eau chaude à l'évier » et salles de bains. Ils étaient prévus pour 480 habitants qui bénéficiaient également de jardins potagers. « L'aspect extérieur de cette nouvelle cité-jardin



La cité-jardin en cours d'achèvement, vers 1930.

est agréable et sympathique. L'air, la lumière et le soleil en sont vraiment les maîtres incontestés... » dicit la revue romande *Habitation* en 1931.

Selon une tradition orale locale, des habitants de l'ancien quartier du Seujet, encore médiéval mais considéré comme insalubre et

rasé par décision de la Ville de Genève entre 1928 et 1933, ont été relogés dans les nouveaux immeubles. Cependant les premières années sont difficiles, dans cette période de crise économique, les locataires ont de la peine à payer leur loyer. De plus, du fait de l'éloignement par rapport à Lancy ou Carouge, ils se sentent comme exilés et des conflits naissent. Une certaine insécurité et des déprédations attribuées aux adolescents sont dénoncées (cela rappelle de récents événements survenus aux Palettes...). En 1937, le conseiller d'État socialiste Albert Naine citera le quartier, avec celui de la Cité Vieusseux, comme exemples à ne plus suivre car on y a parqué « des gens par catégories ». L'absence de mixité sociale était déjà bien identifiée comme mauvaise...

Depuis, les alentours se sont profondément modifiés, densifiés. La cité est en cours de démolition, suite à une décision prise en 2017 par la Commune et le Canton, qui a échappé à notre vigilance. Ce dossier n'a donc pu faire l'objet d'une discussion au sein de notre association, voire d'une demande de maintien de l'un des bâtiments, à titre de témoin. Les actuels et futurs habitants se retrouvent au centre d'un nœud routier et autoroutier, soumis à de fortes nuisances sonores et de qualité de l'air. Un récent passage sur place permet de constater l'abatage des arbres de l'alignement, côté avenue Eugène-Lance, ainsi que de tous ceux qui s'étaient développés sur la parcelle depuis 90 ans. Il n'y a pas si longtemps, un garage installé là s'appelait « Porte de Provence », nom qui faisait rêver... Le projet de remplacement, issu pourtant d'un concours, prévoit un énorme immeuble de neuf étages sur rez et ressemble lui, plutôt, à une muraille, à une fortification de béton. Ce choix repose la question, cruciale, de la composition des jurys qui semblent faire peu de cas des futures conditions d'habitat et de vie sociale. De trop nombreux récents exemples problématiques défraient d'ailleurs la chronique locale...

Michel Brun, Isabelle Brunier

## Robert Cramer

« On ne présente plus... » dit la formule triviale lorsqu'on ne sait pas quoi dire de la personne que l'on présente. Pas de risque de tomber dans une telle rhétorique convenue avec Robert Cramer !

Au moment où il quitte la présidence de notre association, après avoir présidé durant 9 ans et demi le comité dont il fait partie depuis 35 ans, le moment est venu pour Patrimoine suisse Genève, et au-delà pour tous les citoyens genevois attachés à la préservation de leur mémoire matérielle, de lui exprimer toute notre gratitude pour l'œuvre accomplie au sein de l'association.

Il faudra un jour en faire l'inventaire exhaustif, mais ce qui apparaît d'ores et déjà comme « l'ère Cramer » s'illustre de réalisations dans lesquelles son engagement fut sans faille et qui resteront dans l'histoire. La victoire du référendum de sauvetage du *Musée d'art et d'histoire*, la revitalisation culturelle et patrimoniale des *Berges de Vessy* ou l'ouvrage sur l'*architecture genevoise du XIX<sup>e</sup> siècle* sont autant d'exemples qui témoignent non seulement de sa mobilisation sur tous les fronts mais aussi de sa conception ouverte et dynamique de la sauvegarde du patrimoine selon les axes essentiels que sont la *conservation*, la *réhabilitation* dans des fonctions contemporaines et la *pédagogie* publique.

Robert Cramer, c'est aussi le juriste et la personnalité politique qui a assumé les plus hautes fonctions dans notre canton. Le talent et l'expérience acquis dans cette double pratique ont été mis sans réserve au service des missions de Patrimoine suisse Genève. Sa conduite pragmatique des recours contre des autorisations de construire destructrices ; son souci d'intervenir aussi tôt que possible dans les procédures litigieuses plutôt que de saisir le dossier quand tout est bouclé sans espoir ; sa capacité à déborder le cadre strict du patrimoine bâti lorsque sa préservation comporte une dimension sociale, par exemple dans la demande de classement des Tuileries de Bardonnex ; enfin les excellentes relations de travail qu'il a su établir avec les services cantonaux compétents, démontrent, s'il en était besoin, sa connaissance intime des rouages administratifs et son sens aigu de la diplomatie.

Sur le plan interne à Patrimoine suisse, Robert Cramer a considérablement renforcé les rapports de la section avec la centrale. À Genève, les finances de la section ont été assainies grâce aux soutiens qu'il a su mobiliser et, *last but not least*, tous les membres du comité s'accordent à saluer son art consommé de présider, avec sagacité et souplesse, des assemblées souvent turbulentes.

Robert Cramer a beaucoup donné au patrimoine. Nous devons lui en être reconnaissants. Pas seulement pour les luttes couronnées de succès mais aussi pour la dimension qu'il a su donner, dans la pratique, à la *notion* même de patrimoine. Par ses qualités humaines, son goût de la vie, son humour décapant qui sont les attributs de son engagement citoyen, il a placé la sauvegarde là où véritablement elle doit être, sous peine d'être réduite à un conservatisme étriqué : dans le mouvement incessant de l'histoire, dans l'urgence de la préservation de la planète, dans la défiance de tous les dogmatismes.

Pour le comité : Bernard Zumthor

## Urbanisme et urbanité(s)

Cette parution d'*Alerte* est largement consacrée à l'urbanisme : de la préservation des Feuillantines à la cité-jardin du Bachet-de-Pesay en passant par le projet des Vernets, nous nous interrogeons sur les développements de notre cité. De telles interrogations sont légitimes. Non seulement les projets d'aménagement, s'ils sont mal conçus, se font au détriment de la préservation du patrimoine, mais ils aboutissent aussi à bouleverser l'image que nous avons de notre environnement.

Nous sommes dans une période comparable à celle qui a vu s'édifier la Genève du XIX<sup>e</sup> ou celle des années 60. À nous de construire le patrimoine du XXI<sup>e</sup> en faisant en sorte qu'il soit de qualité. Pour sauvegarder les grands espaces et le paysage, cette nouvelle Genève sera fondée sur les principes d'urbanisation vers l'intérieur que nous avons soutenus lors de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire ; elle tiendra compte des nouvelles urbanités, comme chaque période l'a fait, et sera donc résiliente aux changements climatiques ; enfin, elle sera fondée sur la Déclaration de Davos qui vise à concilier la préservation du patrimoine et des paysages avec la création contemporaine et celle de nouveaux espaces publics de qualité. Il s'agit d'une entreprise ambitieuse. Gardons-nous des jugements hâtifs, les immeubles du XIX<sup>e</sup>, les cités du Lignon et de Meyrin

ont fait l'objet de vives critiques avant de voir leurs qualités architecturales et urbanistiques reconnues. Dans ce débat, il faudra aussi faire preuve d'urbanité, autre sens de ce mot polysémique ! Je serai dorénavant pleinement engagé dans le débat en ma qualité de président de la fondation en charge des opérations foncières dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets, raison pour laquelle je quitte la présidence de Patrimoine suisse Genève.

Merci à Bernard Zumthor pour son message, assurément trop élogieux, et bon vent à la nouvelle coprésidence composée de Pauline Nerfin et de Lionel Spicher. Une historienne de l'art et un architecte, tous deux jeunes, talentueux et engagés, le tandem idéal pour écrire une nouvelle page de l'histoire de notre association.

P.-S. : N'hésitez pas à vous procurer l'ouvrage écrit à l'occasion du centenaire de la SdN dont rend compte Catherine Courtiau, il est remarquable... et c'est l'occasion de rappeler que l'indispensable ouvrage sur le patrimoine du XIX<sup>e</sup> siècle est désormais disponible. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est d'actualité !

Robert Cramer  
Président sortant de  
Patrimoine suisse Genève

## LETTRÉ OUVERTE À ANTONIO HODGERS IL FAUT REVOIR LE PROJET DES VERNETS

Les soussigné-e-s, architectes, urbanistes, historien-ne-s de Genève ont eu la confirmation – avec les images, la maquette et les plans du futur ensemble prévu à l'emplacement de la Caserne des Vernets – que ce projet n'est pas acceptable en l'état.

Nous nous réjouissons que ce site magnifique soit valorisé, qu'il accueille de nouveaux habitant-e-s et divers équipements. Mais le projet prévu démontre que vouloir placer 4000 habitant-e-s et leurs enfants – ainsi que 360 élèves dans une école – sur ce périmètre s'effectuera au détriment d'une qualité de vie et d'une insertion urbaine satisfaisantes.

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle ce lieu appartient à la collectivité. Les plans directeurs successifs ont recommandé la préservation et la mise en valeur d'un vaste espace vert, en relation avec le grand paysage formé par l'Arve et ses rives depuis Veyrier jusqu'à la Jonction.

Nous déplorons donc l'absence de le projet inscrit dans ce périmètre, de véritables espaces verts et d'une large place de rencontre et de vie pour sa population. Les arbres plantés sont en majorité situés sur des constructions souterraines, peut-être dans les rues. Ils ne pourront jamais devenir les sujets remarquables qui existent actuellement. Le seul espace naturel, la « voie verte », restera constamment dans l'ombre.

Aux Vernets, le paysage urbain des quartiers de Genève, qui devrait tendre à être équilibré et harmonieux, est fortement mis à mal.

Les hauteurs exagérées des bâtiments, les cours fermées et la profondeur des immeubles d'habitation créent des conditions de vie inacceptables :

1. Des ombres portées considérables sur les espaces publics, les cours des îlots et les logements eux-mêmes. L'école primaire, qui devrait également bénéficier d'un espace vert à proximité, restera dans l'ombre durant la plupart des heures scolaires.
2. Une surchauffe estivale inacceptable dans les deux cours des blocs d'habitation, cours qui seront bruyantes à longueur d'année.
3. Des appartements qui présentent de graves défauts :
  - une très forte proportion de logements mono-orientés,
  - des plafonds abaissés malgré la grande profondeur des immeubles,

- des surfaces et des équipements qui, dans de nombreux cas, ne correspondent même pas aux minimums réglementaires,
- des profondeurs de séjour trop importantes : les palliatifs proposés pour leur éclairage naturel sont insuffisants voire impraticables,
- des coûts de construction disproportionnés.

Nous craignons que le projet prévu aux Vernets devienne pour les pouvoirs publics un « modèle d'urbanisation », au PAV ou ailleurs, alors que Genève est déjà la ville la plus dense de Suisse.

Nous relevons comme vous un mécontentement croissant de la population vis-à-vis de nombreux plans de quartier tant ils sont problématiques : Adrets/Pont-Rouge, Artamis et quartier de l'Étang par exemple. Nous redoutons que ce projet contribue également à mettre en péril la possibilité de construire les autres quartiers d'habitation nécessaires dans cette période de grave crise du logement.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'État de proposer une véritable alternative en réduisant significativement l'indice d'utilisation du sol retenu aux Vernets. Ce dernier n'avait pas fait l'objet de vérifications préalables. Il montre aujourd'hui ses nombreux défauts.

Nous suggérons également de renoncer au programme de « l'hôtel d'activités » de 22 500 m<sup>2</sup> qui peut trouver place dans un lieu moins favorable à l'habitation.

Nous nous souvenons que, dans les années 70, la Ville de Genève avait prévu de raser le quartier des Grottes en élaborant un vaste projet, fort coûteux par ailleurs. Elle a eu la sagesse d'y renoncer et d'amorcer un dialogue avec la population.

C'est à cette clairvoyance que nous vous appelons, pour le présent comme le futur.

Genève, septembre 2020

**Signataires :** M.-A. Barblan, A. Beati, S. Belaieff, Ph. Beuchat, B. Beurret, N. Bolle, Ch. Bollmann, J. Borella, D. Bourquin, I. Brunier, M. Brunn, C. Butty, D. Buysens, L. Cholakian Lombard, L. Cornut, C. Courtiau, B. Crouzier, E. Deuber-Ziegler, J. Doret, L. El-Wakil, P. Fuchs, J. A. Garcia Carrera, G. Gardet, M. Gisselbaek, A. Helg, P. Huber, D. Jaques, S. Kathari, J.-P. Lewerer, R. Luder, Ch. Magnin, R.-R. Martin, J. Menoud, F. Moor, Y. Peçon, D. Perret, R. Pfister, E. Prati, S. Rossetti, P. De Roulet, R. Schaffert, D. Schmitt, A. Scilacci, P. Terrapon Leguizamon, P. Vaisse, F. Vandenbusch, M. Vincent, N. Weber, G. Zosso, B. Zumthor, D. Bertola, M. Brun, M. Danzi, V. Fehlbaum, H. Graumann, J. Heinen, H. Laurent, A. Soutter, F. X. Sturm, N. Wetzel.

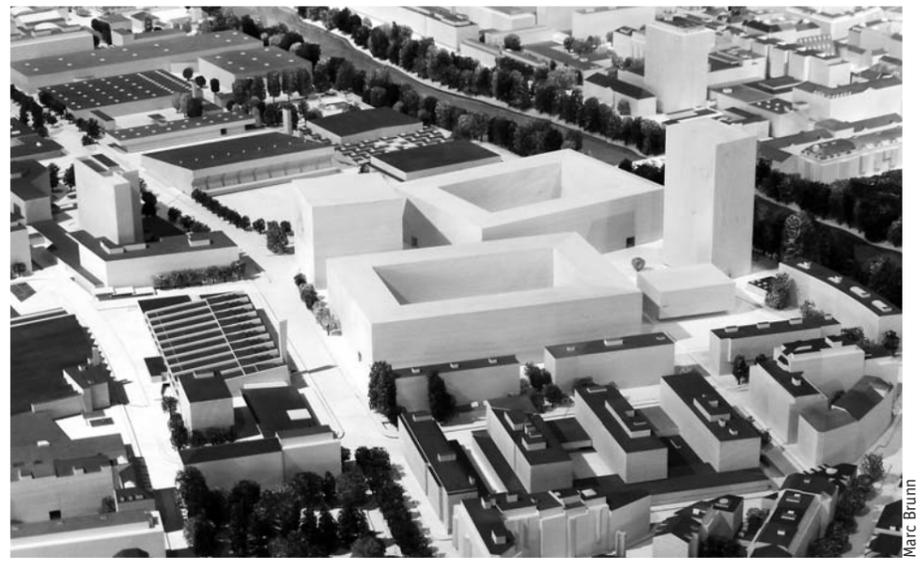
## À propos du futur quartier des Vernets

La lettre ouverte adressée au conseiller d'État Antonio Hodggers, chargé du Département du territoire, et au Grand Conseil a été signée par 60 professionnels du domaine de l'architecture, de l'aménagement ou de l'histoire, dont huit membres du comité de Patrimoine suisse Genève.

Le sujet ayant fait débat au sein du bureau et du comité, une autre position s'exprime sur le contexte et la problématique de la densité. Il convient néanmoins de rappeler que, si la votation de 2016 sur le déplacement de la caserne mentionnait la construction de 1500 logements, les bureaux et l'hôtel qui occupent une partie de l'espace n'étaient pas annoncés et diminuent la surface disponible. La question du réchauffement climatique et celle du maintien d'arbres majeurs n'étaient pas aussi sensibles en 2016 qu'aujourd'hui, ni celles de l'ombre portée sur les espaces publics et l'école ou encore de leur aération (surtout en ce temps de pandémie). Enfin la mise œuvre du Plan directeur est devenue un

sujet récurrent car l'on assiste non seulement à une « urbanisation vers l'intérieur », par surélévations de bâtiments ou reconstructions de quartiers déjà bâtis, mais aussi, simultanément, sur d'importantes surfaces agricoles déclassées par le Canton, une évolution que la Confédération veut désormais limiter drastiquement (cf. nouvelle loi sur l'aménagement du territoire LAT). Ces surfaces demeurées jusqu'ici vides ou peu densément occupées sont désormais prévues en zone de développement (ZD3) et en cours d'urbanisation rapide. Elles voient pousser d'un seul coup des quartiers entiers et arriver leurs milliers d'habitants (Les Vergers, l'Étang, La Chapelle-les Sciers, les Communaux d'Ambilly, les Cherpines, Bernex-Est, etc.). Facteur aggravant, à l'heure où apparaît le concept de « culture du bâti », la qualité urbanistique et architecturale n'est pas toujours au rendez-vous ou reste encore à démontrer. Ce qui est d'autant plus grave que les Vernets sont censés représenter la première réalisation du PAV, sa carte de visite en quelque sorte !

Isabelle Brunier



Le futur quartier des Vernets sur la maquette de la Ville de Genève.

## Contexte, densité et formes urbaines, quels enjeux ?

**Il faut bien que le débat ait lieu au-delà de la protection du patrimoine. Les enjeux d'urbanisme et de territoire sont de taille et d'une extrême complexité. Aujourd'hui la population s'en saisit en soulevant plusieurs contradictions. Ces disciplines urbaines ne peuvent être réduites à la seule notion de « pesée d'intérêts », mais doivent être plus ambitieuses devant l'urgence de construire la transition écologique, si nous désirons une « ville durable ».**

Pour l'heure, la critique de l'extension urbaine nous renvoie à la nécessité de renouveler les valeurs spatiales et culturelles de la ville. Entre les professionnels, les décideurs et la société civile les termes de « qualité » ne sont pas perçus de la même manière. Il serait avisé d'en discuter et de s'accorder. L'urbanisation du site des Vernets est controversée. Elle suscite un vif débat au sein de Patrimoine suisse. Pourquoi une densité si élevée ? Pourquoi un tel choix de forme (îlot fermé et tours) ? Est-ce pour rompre avec le modèle de la barre ? Les Rencontres du développement, en septembre dernier<sup>1</sup>, ont soulevé des préoccupations et des discussions passablement nourries. Elles ont questionné les affectations, la mixité, la mobilité, l'élaboration des programmes et les pratiques d'urbanisme et d'architecture en général à Genève.

Beaucoup d'entre nous s'interrogent sur les procédures en amont, particulièrement sur trois phases de concours qui ont eu lieu aux Vernets : urbanisme, architecture, programme/financement (2014-2015). Lorsqu'un concours est lancé – pouvant remplacer la procédure du Plan localisé de quartier (PLQ) dans la loi L.1 35<sup>2</sup> – il devient plus compliqué alors de re-questionner le programme, basé sur un indice de densité (IUS) qui est fixé une fois pour toutes, intégré ici dans la « Loi PAV », cette dernière approuvée en votation populaire en 2018.

Formes et densité générale du futur quartier des Vernets (IUS 3.0) sont remises en question par le mouvement d'habitants soutenu par près de soixante professionnels de l'aménagement. Certes cette critique s'est manifestée tardivement, bien après les procédures validées et votées par les autorités, ce qui reste problématique juridiquement parlant. Mais politiquement, n'est-il pas possible d'ouvrir un dialogue et une négociation sur les points divergents touchant à la qualité ? Comment alors mettre à profit avec cohérence les présentations et les débats initiés lors des Rencontres du développement, organisées par le Département du territoire ? Car il s'agit bien,

pour la société civile, d'un volet « social » qui devrait s'inscrire dans la durabilité d'un développement de qualité.

### Diversité des dimensions morphologiques de la ville

Rappelons qu'à Genève la Vieille Ville présente une densité (IUS 3.3) supérieure à celle fixée dans les projets de quartiers de Praille-Acacias-Vernets (Loi PAV : IUS de 2.6 à 3). Dans les modèles du « ring fazyste » des quartiers du XIX<sup>e</sup> siècle, les densités oscillent entre 2.0 et 2.8. Relevons encore le cas significatif de Carouge, entre la Cité sarda du XVIII<sup>e</sup> siècle et le quartier des Tours, né au siècle de la modernité, les deux densités (IUS 1.2) sont presque identiques, bien que de morphologies très contrastées. Les centres historiques, les îlots ouverts des années 1930-50 dans le quartier des Eaux-Vives (IUS 1.9), les ensembles de Budé, du Lignon, de la Tourelle, de la Gradelle (IUS 1.8 à 2.0) et bien d'autres encore, témoignent de modèles de densité réussis<sup>3</sup>. La plupart aujourd'hui sont reconnus pour leur valeur patrimoniale durable.

Dans un précédent numéro d'Alerte (n° 143, printemps 2018), nous abordions la question de la densité<sup>4</sup>, en mettant en lien les dimensions spatiales, patrimoniales et sociales. La votation de 2013 sur l'aménagement du territoire<sup>5</sup> révélait déjà à cet égard d'importantes fractures politiques, en particulier sur la capacité d'accueil démographique, mise en évidence dans la vision du projet d'agglomération transfrontalier du Grand Genève<sup>6</sup>.

### Recherche d'une densité équilibrée

La croissance urbaine résulte d'une profonde mutation, notamment du fait de l'exode rural et des migrations à l'échelle planétaire. Il n'y a pas un concept de « densité tout court », mais la nécessité de distinguer des catégories de densité : celles du bâti (morphologie urbaine), des interactions sociales (espaces publics, emplois et équipements), des



fonctions (mixité et modes de déplacement) ou encore celles visant l'économie des sols. C'est donc bien une combinaison et un équilibre entre l'imaginaire, le désirable, le réel et le possible, qui conduisent à juste titre à un débat souvent passionné.

Pour Bernardo Secchi, l'acceptabilité d'un projet recommande aujourd'hui de répondre à la demande du plus grand nombre<sup>7</sup>. Dans un contexte de crise de confiance, lié à une société en proie à des enjeux climatiques, sanitaires et sociaux, il est essentiel de les reconnaître et de s'accorder sur une culture commune de la ville. Dans ce sens, la nécessité de *forums publics* devrait être plus développée et les participants mieux entendus. Car les appréhensions sur le développement s'élargissent, l'échec sur les projets de modification de zones (MZ)<sup>8</sup> en témoigne. Il est à craindre un mouvement qui entraîne vers une sorte de « jurisprudence négative », face à une politique sociale du logement demeurant prioritaire.

Même si les changements opérationnels sont devenus d'immenses « chantiers », malgré une société profondément divisée et une vitesse qui nous assaille (Paul Virilio), il y a lieu d'espérer une plus forte relation du monde scientifique de la connaissance avec le monde politique et économique. On ne peut pas répondre seulement par des lois ou des règlements aux problèmes et défis qui nous attendent. Il s'agit bien de dessiner et réaliser un futur qui puisse respecter un développement du territoire à échelle humaine.

Marcellin Barthassat

<sup>1</sup> Présentations et débats retranscrits sur le site [www.ge.ch/teaser/rencontres-du-developpement](http://www.ge.ch/teaser/rencontres-du-developpement)

<sup>2</sup> Loi générale sur les zones de développement L.135, article 2, alinéa 2, qui précise qu'on peut renoncer à une procédure PLQ si celle-ci est remplacée par un concours d'urbanisme et d'architecture, qui a alors valeur de « PLQ ». Pour les Vernets, cette démarche a été acceptée en avril 2017 par une large majorité du législatif de la Ville de Genève (PR-1218).

<sup>3</sup> Indicateurs morphologiques pour l'aménagement, Département des travaux publics/Université de Genève, 1986.

<sup>4</sup> « Densité et patrimoine, un défi qualitatif? », *Alerte* n° 143.

<sup>5</sup> Révision de la loi sur l'aménagement du territoire adoptée le 3 mars 2013 visant à protéger davantage les espaces naturels et agricoles. Cette loi incite à une politique d'urbanisation vers l'intérieur des agglomérations et de dézonage des surfaces constructibles non encore bâties. Ces exigences ne sont pas sans poser un certain nombre de contradictions, notamment avec le patrimoine bâti.

<sup>6</sup> Voir aussi la Fondation Braillard architectes sur les thèmes de la densité et la transition écologique, et la Consultation du Grand Genève: [braillard.ch/consultation-grand-geneve/](http://braillard.ch/consultation-grand-geneve/)

<sup>7</sup> Bernardo Secchi dans *La ville des riches, la ville des pauvres*, éditions Métispresses, Genève 2014.

<sup>8</sup> Modification des zones villas (Z5) de Cointrin et du Petit-Saconnex en zone de développement (ZD3), refusée en votation populaire en novembre 2019.



Archives privées

La sphère armillaire devant la cour d'honneur du Palais des Nations à Genève en 1939.

## Lectures

### 100 ans de multilatéralisme à Genève

Cet ouvrage collectif réunit des contributions d'historiens, de spécialistes et de praticiens des organisations internationales. Le premier tome se concentre sur les origines et la fondation, lors du Traité de Versailles en 1919, de la Société des Nations (SdN) – et du Bureau international du travail (BIT) –, jusqu'à l'avènement de la Deuxième Guerre mondiale qu'elle ne put éviter, malgré ses programmes visant à maintenir la paix ou menés dans un cadre humanitaire, économique ou social. Le second tome présente la création de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) en 1945 qui entraîna l'année suivante la dissolution de la SdN, ses différentes actions dans un monde en pleine mutation, l'affaiblissement de l'ordre multilatéral et la création de nouvelles institutions spécialisées.

Le choix de Genève, en 1919, comme siège de la SdN n'était pas fortuit. Sa situation au centre de l'Europe, sa neutralité et son passé y avaient largement contribué, tout comme la fondation et le siège de la Croix-Rouge sur son territoire dès 1863. Mais ce statut de ville internationale l'obligea à se doter d'édifices dignes de son nouveau rôle. Le Palais des Nations fut donc érigé entre 1929 et 1937 par cinq architectes, Nénot et Fleggenheimer, en collaboration avec Broggi, Lefèvre et Vago, après un houleux concours international qui

avait recueilli 378 projets et vu le changement de terrain. Le Corbusier et Pierre Jeanneret (classés au 1<sup>er</sup> rang à égalité avec huit autres) en firent leur cheval de bataille, la « dispute entre les Académiques et les Modernes ». Quant au bâtiment du BIT, il fut construit entre 1923 et 1926 par Georges Epitoux, lauréat des 69 projets soumis au concours limité aux architectes suisses ou étrangers résidant en Suisse depuis dix ans.

Ces deux premiers bâtiments sont emblématiques de la Genève internationale, leur architecture monumentale en béton armé reflète la mouvance moderniste néo-classique des années 1920-1930, aspirant à l'universalité des formes, dépourvue de caractéristiques régionales et culturelles. Ils abritent des œuvres d'art de styles divers, mais essentiellement Art déco, dans des États membres. Les peintures, sculptures, le mobilier et les luminaires ont été réalisés par de grands artistes dans des matériaux nobles. Les motifs représentent, de manière abstraite ou figurative, la lutte des classes, l'abolition de l'esclavage, le droit au travail, l'art et l'amour du travail, exaltant magistralement la paix, la justice et la solidarité des peuples dans le respect de la dignité de l'être humain.

Catherine Courtiau

Sous la direction de Olga Hidalgo-Weber et Bernard Lescaze  
**100 ans de multilatéralisme à Genève – de la SdN à l'ONU**

Éditions Suzanne Hurter, Genève 2020  
2 livres en coffret, versions française et anglaise, 720 pages illustrées  
Prix spécial membres de PsGe: CHF 75.– + frais d'envoi ([www.editions-hurter.ch](http://www.editions-hurter.ch)),  
Prix en librairie: CHF 95.–

## Informations

Notre ouvrage *XIX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève (1814-1914)*. Promenades sera disponible à notre bureau et en librairie dès la mi-janvier.

En raison de la pandémie et des différentes contraintes sanitaires, notre **assemblée générale** a dû se faire par correspondance. Nous en tirerons un bilan dans notre prochaine édition.

Pour les mêmes raisons, nous n'avons pas pu organiser de visites cet automne. Nous espérons pouvoir vous proposer un **programme de visites** en début d'année prochaine, qui mettra en avant le patrimoine genevois, notamment celui se trouvant en péril.

Patrimoine suisse  
Genève  
vous adresse ses  
meilleurs vœux  
pour  
**2021**

## Commande «XIX<sup>e</sup>»



*XIX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève (1814-1914)*  
Une publication de Patrimoine suisse Genève  
sous la direction de Pauline Nerfin.  
330 notices,  
496 pages  
richement illustrées.

Je commande \_\_\_\_\_ ex.

Prix de vente public: 54.–

Membres: 48.–

Nom	Prénom
Adresse	
N° postal, lieu	
Profession	Courriel
Date	Signature

## J'adhère à Patrimoine suisse Genève

membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.– / couple 80.– / collectif 105.– / étudiant 40.–

membre de soutien 150.–

## Je m'abonne à alerte

4 numéros (un an) pour 20.–

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

## alerte

Paraît 4 x l'an  
Éditeur Patrimoine suisse Genève,  
section genevoise de Patrimoine suisse  
Co-présidence Pauline Nerfin, Lionel Spicher

Ont collaboré à ce numéro  
Marcellin Barthassat, Michel Brun, Isabelle Brunier,  
Catherine Courtiau, Robert Cramer, Bernard Zumthor

Secrétariat Claire Delaloye Morgado  
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3  
tél. 022 786 70 50. [info@patrimoinegeneve.ch](mailto:info@patrimoinegeneve.ch)  
Graphisme Pierre Lipschutz, [promenade.ch](http://promenade.ch)  
Imprimé sur papier 100% recyclé  
Molésion Impressions, Meyrin  
© 2020, Patrimoine suisse Genève

[www.patrimoinegeneve.ch](http://www.patrimoinegeneve.ch)  
[www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)

Prochaine parution: printemps 2021  
Délai rédactionnel: 20.1.2021